

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE LA VILLE D'ANGERS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
du conseil d'administration**

**SÉANCE DU 17 AVRIL 2024**

**L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE, LE DIX-SEPT AVRIL,**

**à 18h30, le conseil d'administration du centre communal d'action sociale de la Ville d'Angers, dûment convoqué le 11 avril 2024, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Christelle LARDEUX-COIFFARD, Présidente déléguée, représentant Monsieur Jean-Marc VERCHÈRE, Maire, Président, empêché.**

**Etaient présents : Christelle LARDEUX-COIFFARD, Richard YVON, Claudette DAGUIN, Anne-Marie POTOT, Christine STEIN, Anthony GUIDAULT, Céline VERON, Benoit AKKAOUI, Cécile ALLEMAN, Nicole BERNARDIN, Philippe BOURGETEAU, Emmanuel LEFÉBURE, Marie-Claire LUCAS, Antoine MASSON, Angelo TOCCO**

**Etaient excusés : Jean-Marc VERCHÈRE, Augustine YECKE**

**OBJET : Action sociale - Aides facultatives délivrées par délégation du conseil d'administration – période du 1<sup>er</sup> au 29 février 2024.**

Madame la Présidente déléguée expose,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 20 Septembre 2022, le conseil d'administration a délégué au Président ou, en cas d'absence ou d'empêchement, à la Présidente déléguée, l'attribution des prestations du CCAS.

En application de l'article R.123-22 du code de l'Action sociale et des familles, le Président ou la Présidente déléguée ont accordé les aides facultatives suivantes entre le 1<sup>er</sup> et le 29 février 2024.

Famille de besoin	Type d'aide	Nombre d'aides accordées	Montant des aides accordées	BP 2024 /famille	Total montant accordé /famille depuis le 01/01	% Réalisé /BP 2024 depuis le 01/01
Se nourrir s'alimenter	Aide alimentaire	209	13 733 €	200 000 €	30 843 €	15%
	Aide alimentaire pour jeunes en attente de ressources	1	45 €			
	Aide alimentaire pour jeunes en parcours d'insertion	2	90 €			
Accéder à un logement, l'équiper, s'y maintenir	Aide au paiement d'une facture d'énergie	2	441 €	63 900 €	5 892 €	9%
	Aide au paiement d'une facture d'eau	1	310 €			
	Aide à l'équipement personnel et ménager	9	2 585 €			

Accusé de réception en préfecture  
049-264901158-20240417-DEL-2024-037-DE  
Date de réception préfecture : 22/04/2024

	Aide "coup de pouce" pour entrer dans un logement	-	-			
Prendre soin de soi, se soigner	Aide pour une hygiène quotidienne	159	4 742 €	194 500 €	51 418 €	26%
	Aide à l'hygiène pour jeunes en parcours d'insertion	2	40 €			
	Aide à l'accès au matériel optique	1	105 €			
	Aide à l'accès au matériel médicalisé dentaire auditif	-	-			
	Aide à la visite médicale	-	-			
	Aide à la complémentaire santé (base CSS)	68	16 413 €			
	Aide à la complémentaire santé (hors CSS)	8	3 339 €			
Faire face aux imprévus, à un évènement exceptionnel	Aide pour dépasser une difficulté exceptionnelle	2	800 €	20 000 €	1 620 €	8%
	Aide pour prendre en charge des frais d'obsèques	1	320 €			
Se former et vivre de son travail	Aide à la formation professionnelle	-	-	1 500 €	-	0%
Développer un projet professionnel	Aide pour l'achat d'un équipement professionnel	-	-	52 500 €	11 031 €	21%
	Aide à la mobilité pour faciliter les démarches pour l'emploi	-	-			
	Permis Citoyen	5	4 520 €			
Se déplacer	Aide au transport IRIGO	45	945 €	20 000 €	2 205 €	11%
	Aide pour les jeunes au transport IRIGO	3	63 €			
Se cultiver	Aide aux loisirs pour tous	-	-	13 000 €	-	0%
Total		518	48 491 €	565 400 €	103 009 €	18%

En synthèse, les aides facultatives directes (c'est à dire hors dispositifs) accordées depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024 se répartissent mensuellement de la façon suivante :

	2023		2024		Evolution en % cumulé de l'enveloppe N-1
	Nombre d'aides accordées	Montant des aides accordées	Nombre d'aides accordées	Montant des aides accordées	
Janvier	514	42 975 €	581	54 518 €	27%
Février	410	33 777 €	518	48 491 €	34%
Mars	581	42 518 €			
Avril	477	37 092 €			
Mai	457	34 453 €			
Juin	527	41 456 €			
Juillet	466	37 471 €			
Août	461	29 521 €			
Septembre	483	36 964 €			
Octobre	552	41 734 €			
Novembre	530	45 130 €			
Décembre	412	37 911 €			
TOTAL	5 870	461 000 €	1 099	103 009 €	

Le conseil d'administration prend acte de ces décisions.

Christelle LARDEUX-COIFFARD

Accusé de réception en préfecture  
049-264901  
Date de réception préfecture : 22/04/2024

Présidente déléguée

